



LABEL GENERATION 2024 POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

**« Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif
pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes »**

Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017 indique dans sa mesure 1 : « créer un label **Génération 2024** pour les établissements scolaires et universitaires ».

A cette fin, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports lancent pour l'année 2018 un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap.

QUATRE OBJECTIFS :

- 1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire**
- 2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques**

L'année scolaire sera rythmée par au moins *trois temps forts* : la journée nationale du sport scolaire (JNSS) en septembre, la semaine olympique et paralympique du 27 janvier au 3 février 2018, la journée olympique du 23 juin.

- 3. Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau**
- 4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements**

LABELLISATION DES ETABLISSEMENTS :

Les partenariats établis sont valorisés par l'obtention du label « Génération 2024 ». Cette labellisation s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement, intégrant les valeurs de la République et principes de l'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations

Par ailleurs, cette labellisation peut s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen, du parcours avenir, ou encore des organisations pédagogiques pluridisciplinaires et des cycles 3 (CM1, CM2, 6ème) sur le bassin de collège-écoles. Des activités artistiques et culturelles peuvent également être envisagées en complément et en cohérence avec les activités sportives retenues.

Pour bénéficier du label, les écoles/établissements doivent respecter les horaires d'EPS prévus dans les programmes, décliner les objectifs 1 et 2 du label (développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire, participer à la semaine olympique et paralympique), et au moins un des deux autres objectifs au choix en développant de nouvelles méthodes/innovations pédagogiques et en renforçant les partenariats (création association USEP, parrainage d'un sportif de haut niveau...) au niveau territorial.

Les écoles/établissements volontaires s'engagent dès lors à mener la mise en place de ce cahier des charges sur une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée 2018.

Les demandes de labellisation sont à renvoyer tout au long de l'année au :

COMITE ACADEMIQUE DE PILOTAGE « GENERATION 2024 »
Inspection Pédagogique Régionale - Education Physique et Sportive
RECTORAT DE BORDEAUX
5 RUE JOSEPH DE CARAYON-LATOUR 33060 BORDEAUX

Pour l'Inspection Pédagogique Régionale :

Catherine BEDECARRAX IA-IPR
Education Physique et Sportive
En charge du dossier SPORT
Rectorat de Bordeaux